

 <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 31 mars 2026</p> <p>Date de la convocation : 24 mars 2026</p> <p>Date de publication : 07 avril 2026</p>	<p>DÉLIBÉRATION 2026/17</p>
	<p>Département des YVELINES</p> <p>Arrondissement de RAMBOUILLET</p> <p>Canton de RAMBOUILLET</p> <p>Commune de SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2026/17

OBJET : FINANCES - Débat d'Orientation Budgétaire 2026 – Régie d'exploitation du Cinéma « Le Cratère »

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (24) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Stéphane DESCLOUDS ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; M. Frédéric AUROUX ; Mme Annick LACHAUX LUCIENBRUN ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Corinne GUILLAIN LAURENT ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Jeannine COGNAULT ; M. Claude COTTIN ; M. Zinaha RANDRIANARIVO ; M. Jean-Luc BERGER ; Mme Véronique MARTIN ; Mme Laure JOUFFROY ; Mme Sandrine BAGUENIER ; M. Lionel WENDLINGER ; Mme Déborah YOUNSI ; M. Guillaume LEVAUFRE ; M. Gabriel LEGRAND ; M. Adrien TEIXEIRA ; Mme Mylène TOLRON ; M. Kévin LAHAYE ;

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (4) :

M. Vincent MARLARD a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS
Mme Julie BARROT MORIGNY a donné pouvoir à M. Frédéric AUROUX
Mme Virginie ROCHE a donné pouvoir à M. Gabriel LEGRAND
M. Julien LEVILLAIN a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER

ÉTAIENT ABSENTS (1) :

Mme Charlotte AUGIAT ;

Nomination du secrétaire de séance : Mme Julie SEYWERT

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

DCM 2026/17 - FINANCES - Débat d'Orientation Budgétaire 2026 – Régie d'exploitation du Cinéma « Le Cratère ».

Le budget et les budgets annexes de la Commune sont proposés par le Maire et votés par le Conseil Municipal.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une étape préalable réglementaire à l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus, ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Conformément au budget communal, le budget annexe du Cinéma doit également faire l'objet d'un débat d'orientation budgétaire.

Ci-joint à la présente, le rapport présentant les orientations proposées dans le cadre du Budget 2026 de la Régie d'Exploitation du Cinéma « Le Cratère ».

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour le budget de la Régie d'Exploitation du Cinéma « Le Cratère ».

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la loi NOTRe du 7 août 2015,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

CONSIDÉRANT le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé à la présente délibération,

ENTENDU l'exposé de M. Stéphane DESCLOUDS, rapporteur

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à l'unanimité

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de la Régie d'Exploitation du Cinéma « Le Cratère » pour l'exercice 2026.

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents qui seraient rendus nécessaires par l'application des dispositions de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance



Julie SEYWERT

Le Maire



Joëlle JEGAT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.